

**INSTITUTION ADOUR**

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

Séance du 23 mai 2019
(Convocation du 16 mai 2019)

Aujourd'hui, le vingt-trois mai deux mille dix-neuf à 14h, le Bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle n°2 de la Chartreuse à l'Hôtel du Département du Gers sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE

Etaients présents :

Mesdames Christiane AUTIGEON et Céline SALLES
Messieurs Paul CARRERE, Gérard CASTET et Bernard POUBLAN

Etaients excusés :

Madame Dominique DEGOS
Messieurs Charles PELANNE et Bernard SOUDAR

Secrétaire de séance :

Madame Christiane AUTIGEON

OBJET : Marchés / Ressource - Attribution du marché d'études pour la réalisation d'un bilan besoins-ressources sur le territoire du SAGE Adour amont (32, 40, 64, 65)

Exposé des motifs :

La réalisation d'un bilan besoins-ressources s'intègre dans la démarche du projet de territoire pour la gestion de l'eau sur l'Adour en amont d'Aire. Cette étude permettra notamment de mettre à jour le déséquilibre de la ressource en eau sur ce territoire et ainsi définir un objectif à atteindre lors des réflexions sur les actions à mener.

Une précédente étude bilan besoins-ressources a été réalisée en 2005 par la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne). C'est sur la base des conclusions de celle-ci que nous avons été en mesure de quantifier les déséquilibres quantitatifs des différents territoires réalimentés. Ce travail a été contesté par une partie des acteurs du territoire, notamment par certaines associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE). C'est pourquoi une analyse critique de cette étude a été réalisée par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) en 2017, en vue de la réactualisation de celle-ci. Cette analyse critique de l'étude met en lumière certains points à améliorer mais confirme la robustesse du modèle utilisé.

L'importance d'une détermination la plus précise possible des déséquilibres, l'historique sur cette étude, ainsi que l'évolution des connaissances permettant la construction du modèle qui sous-tend les calculs nous ont amenés à relancer cette étude en 2019.

De plus, le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Adour amont s'est basé sur le PGE (Plan de gestion des étiages) de 2012 qui a lui-même repris les éléments du bilan besoins-ressources de 2005. L'arrêté d'approbation du SAGE contient une réserve portant sur cette étude bilan besoins-ressources. La levée de cette réserve sera possible avec la réactualisation de ce travail qui correspond également à la disposition 17.2 du SAGE.

Enfin, le projet de territoire pour la gestion de l'eau sur l'Adour en amont d'Aire (PT3A) est en phase de « diagnostic partagé » et la réactualisation des valeurs de déséquilibre est fortement attendue par un grand nombre d'acteurs participant à la concertation. Les résultats de cette étude viendront alimenter le diagnostic du territoire et permettront de mieux évaluer les efforts à déployer pour reconquérir l'équilibre quantitatif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.



La mise à jour de cette étude permettra de prendre en compte toutes les remarques formulées par les APNE mais aussi celles contenues dans la critiques de l'IRSTEA. De plus, le bilan sera également réalisé de manière prospective avec l'intégration des données d'Adour 2050 avec les conditions hydrologiques projetées. Le budget prévisionnel pour ce marché est de 120 000 euros.

La consultation s'est déroulée du 29 mars 2019 au 29 avril 2019. Malgré ce délai d'un mois, et un DCE retiré par une quinzaine de bureaux d'études différents, une seule offre a été reçue : elle émane de la société CACG.

Une première analyse de cette offre a permis de vérifier la prise en compte de toutes les prestations demandées, le respect de l'enveloppe financière estimée, tout en apportant un savoir-faire et des garanties techniques requises au cahier des charges.

Depuis lors, une réunion de mise au point tenue le 15 mai 2019 a permis de préciser certains points et d'apporter des premières réponses au maître d'ouvrage.

L'offre initiale de la CACG, avant mise au point, s'élève à 39 150 € HT (46 980 € TTC) pour la tranche ferme et 4 190 € HT (5 028 € TTC) pour la tranche optionnelle (scénario supplémentaire avec paramètres différents émanant des phases ultérieures de la co-construction).

Suite à la réunion de mise au point avec l'entreprise, l'offre définitive a été rendue le 22 mai. L'offre s'élève à 48 005 € HT (soit 57 606 € TTC) pour la tranche ferme. La tranche optionnelle, correspondant à des scénarios supplémentaires et s'élevant à 4 770 € HT (5 724 € TTC) pourra être affermie jusqu'à cinq fois pour un total de 23 850 € HT (28 620 € TTC).

LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

Article 1

- D'attribuer le marché « Réalisation d'un bilan besoins-ressources en eau sur l'Adour et ses affluents en amont de la confluence des Luys » à l'entreprise Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, pour un montant de tranche ferme de 48 005 € HT, soit 57 606 € TTC. La tranche optionnelle, correspondant à des scénarios supplémentaires et s'élevant à 4 770 € HT (5 724 € TTC) pourra être affermie jusqu'à cinq fois pour un total de 23 850 € HT (28 620 € TTC)
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions relatives à son exécution et à signer les documents

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 23 mai 2019 à Auch,

Le Président,

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX


Paul CARRERE